COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget 2020

Baisses de taxes pour la maison moyenne et adoption d'un taux distinct pour les entreprises agricoles enregistrées

COMPTON, le 18 décembre 2019 – Lors de la séance spéciale du Conseil municipal du 17 décembre 2019, la municipalité de Compton a adopté son budget 2020 qui octroie une baisse de taxe pour la maison moyenne et l'adoption d'un taux distinct de taxation pour les entreprises agricoles enregistrées, en plus d'annoncer d'importants projets d'investissement. Le maire de Compton, Bernard Vanasse, a mentionné que « ce budget témoigne de la capacité de la municipalité à optimiser ses opérations pour dégager des marges de manœuvre, lesquelles permettent d'augmenter les investissements dans les infrastructures et de diminuer la charge fiscale des citoyens. »

Diminution du taux de base

Pour l'année 2020, le taux de base passera de 0,86$ par 100$ d'évaluation à 0,85$ par 100$ d'évaluation. Pour la maison moyenne avec services, une fois tous les tarifs appliqués, cela signifie une diminution du compte de taxes de 40,30$ alors que pour la même maison sans service, il s'agit d'une diminution de 0,21$. M. Vanasse souligne que « même pour la maison sans service, pour laquelle la diminution est plus modeste, le seul fait de ne pas augmenter le compte de taxes est en quelque sorte une augmentation du pouvoir d'achat du citoyen en considérant l'inflation. » Cette baisse s'explique en partie par le fait que le budget de fonctionnement de la municipalité diminue de 0,55%. « À l'heure où le coût des contrats, des salaires et des services augmente partout, réussir à diminuer les coûts de fonctionnement relève de l'exploit, » mentionne le maire.

Taux de taxes distinct pour les entreprises agricoles enregistrées

Le budget 2020 prévoit aussi l'adoption d'un taux distinct de taxation pour les entreprises agricoles enregistrées. Le taux pour cette catégorie passera donc de 0,86$ par 100$ d'évaluation à 0,80$ par 100$ d'évaluation. Il s'agit donc d'une diminution de 0,06$ par 100$ d'évaluation, soit 6,98%. Rappelons qu'un comité *ad hoc* sur la fiscalité agricole avait déposé un rapport plus tôt cette année pour faire des recommandations sur l'importante hausse de la valeur des terres agricoles dans le rôle d'évaluation 2019. La diminution proposée permet donc d'annuler 28% de l'augmentation subie en 2019. À cet effet, le maire de Compton se réjouit des travaux du comité et de la décision de son Conseil, mais souhaite lancer un message au gouvernement du Québec : « Lorsqu'une municipalité établit un taux distinct de taxation pour les entreprises agricoles enregistrées, c'est qu'elle doit pallier au désengagement du gouvernement provincial face aux enjeux du monde agricole. Le soutien de l'agriculture devrait être l'affaire de l'ensemble de la population québécoise, et non pas seulement celle du monde rural. Notre lait, nos légumes, nos viandes nourrissent l'ensemble du Québec et non seulement notre localité. Compton a fait son bout de chemin, la balle est maintenant dans le camp du gouvernement provincial. »

Investissements majeurs

La séance du Conseil municipal du 17 décembre 2019 a aussi permis l'annonce d'investissements majeurs, dont l'augmentation des budgets dédiés aux chemins de gravier, principalement localisés dans le secteur rural. À titre d'exemple, pour l'année 2020, les montants investis en gravier augmenteront de 18% par

rapport au budget adopté à pareille date l'année dernière. Depuis 2018, ces budgets sont passés de 234 000$ à 436 240$, soit une augmentation de 86,43%. Parmi les projets d'investissements prévus en 2020, notons aussi la finalisation de la construction du nouvel hôtel de ville, l'aménagement de nouveaux trottoirs dans le village, la réfection et la reconstruction de chemins, ainsi que des travaux de réaménagements extérieurs à la bibliothèque municipale Estelle-Bureau.

La réalisation de ce budget a été rendue possible grâce à un travail d'équipe entre les élus et les employés municipaux ainsi qu'au souci constant d'utiliser de façon responsable les fonds publics. « Le budget 2020 est en continuité avec nos valeurs, dont celles d'être à l'écoute et au service de la population, de faire preuve d'ouverture concernant les initiatives citoyennes et de gérer avec rigueur les sommes que l'on nous confie », de conclure, M. Vanasse.

Tous les documents relatifs au budget 2020 sont disponibles sur le site internet de la municipalité de Compton au www.compton.ca.